



14ème législature

Question N° : 103348	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique > enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse > pédagogie	Analyse > connaissances de base. acquisition.
Question publiée au JO le : 14/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le niveau contestable de l'éducation nationale en France. Une enquête belge de l'année 2016, menée auprès de 2 507 élèves, a présenté le bilan désastreux de la pédagogie française, indiquant que près de 30 % d'élèves étaient incapables de rédiger un écrit lisible en fin de CP. Au lieu d'instruire les élèves, le système français les éduque de façon inquiétante et négligente, en ne leur faisant pas bénéficier d'un enseignement rigoureux sur les fondements linguistiques nécessaires. Faiblesses marquantes d'une écriture « trop lente ou peu soignée » ; difficultés liées aux « habilités graphomotrices » : telles sont entre autres les lacunes soulevées par ce rapport. Le manque d'exercices, un usage surnuméraire de photocopies sont notamment à l'origine de ce bilan dévastateur, qui souligne que l'absence de pratique constitue le grand mal de l'éducation nationale française. Dans cette perspective, comment ne pas se faire l'écho des parents d'élèves qui font appel aux orthophonistes, psychomotriciens ou ergothérapeutes pour pallier les lacunes d'une éducation nationale qui n'est plus capable de dispenser une instruction digne de ce nom ? Il appartient aux enseignants d'accomplir leur mission : exercer leur métier de manière à créer les bases nécessaires en termes d'orthographe et de maniement de la langue française. Mais l'absence d'autonomie laissée par le ministère à ses enseignants ne laisse que peu de doutes sur les facultés de l'institution à octroyer cet enseignement rigoureux. Par ailleurs, la formation octroyée aux enseignants, plus sujette à la leçon idéologique qu'à l'apprentissage de leur métier, constitue l'une des racines de cette défaillance. La maîtrise de la langue française n'est pas la seule lacune de l'éducation ministérielle. En effet, le niveau préoccupant de la connaissance des mathématiques et la maîtrise des matières scientifiques (notamment en terminale S et en CM1), laissent à désirer. Selon une étude affectant un échantillon de 4 870 élèves, les scores en ce domaine n'ont pas dépassé 488, un résultat assez faible comparé à la moyenne internationale - qui se situe à 500, contre 525 en Union européenne. Cette méconnaissance et ce résultat médiocre sont, encore une fois, le fruit d'un enseignement désastreux. Les élèves français bénéficient de 193 heures en mathématiques par an, soit un poids horaire beaucoup plus important que dans les autres pays de l'Union européenne (Suède, Finlande). En 1995, les résultats étaient encore bien meilleurs. Les formations scolaires françaises sont donc d'une efficacité décroissante. Il lui demande donc quelles dispositions compte-t-elle prendre pour renforcer la formation des enseignants et rétablir un niveau acceptable des élèves dans la perspective d'une excellence française retrouvée (sources : *Le Figaro*, « Ces enfants qui n'arrivent plus à écrire », 1er mars 2017 ; *Le Monde*, « L'inquiétant niveau des élèves en maths et en sciences », 29 novembre 2016).